

Contacts des différents organismes de formation :



CREPS de Bourgogne- Franche-Comté :

Site de Dijon :

03 80 65 46 12

frederic.hoyez@creps-dijon.sports.gouv.fr

emmanuelle.geay@creps-dijon.sports.gouv.fr

Site de Besançon :

09 78 08 02 10

aline.moutterlos@creps-dijon.sports.gouv.fr

mae.douablin@creps-dijon.sports.gouv.fr



Ligue de natation BFC :

06 60 16 97 86

sylvain.freville@live.fr



APSALC :

03.80.55.06.60

communication@apsalc.org



Alliance Dijon Natation :

03 80 66 55 62

contact@dijonnatation.com



UCPA :

01 87 21 54 60

jcolombat@ucpa.asso.fr

apouffier@ucpa.asso.fr



Formations aquatiques

en Côte d'Or

2023-2024

BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Etre capable de surveiller une zone de baignade et pouvoir intervenir rapidement et efficacement, mission de surveillance. Attention : le titulaire du BNSSA ne peut pas encadrer ou enseigner la natation ni l'aquagym !
Pré-requis : pas de prérequis obligatoire à l'entrée en formation mais le PSE 1 est obligatoire pour l'examen



Groupe APSALC

Formation du **25/01/2024**
au **18/05/2024**
> **630€ PSE inclus**
Aides financières
possibles :
par AFDAS ou dispositif
SESAME pour les jeunes
en insertion
professionnelle
> Préformation possible
> Lieu : piscine de
Chenôve



Alliance Dijon Natation club FFN

Formation longue : de
**septembre 2023 à mai
2024**
Formation courte : du
15 au 19 avril 2024,
réservée aux nageurs
expérimentés
> **300€** pour formation
courte ou formation
longue
> Lieu : Piscine de
Fontaine d'Ouche



UPCA

Formation longue :
de **septembre 2023 à juin
2024**
> **325€**
Formation courte :
une **semaine aux
vacances d'avril 2024**
> **265€**
> Lieu : Piscine Olympique
de Dijon Métropole

BP JEPS AAN : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports spécialité Activités Aquatiques et de la Natation

Permet l'obtention du titre de Maître-Nageur Sauveteur pour l'encadrement de séances aquatiques (aquagym, natation...) et la surveillance / sauvetage aquatique d'une zone de baignade
Pré requis : être âgé de 18 ans; titulaire en cours de validité du BNSSA et du PSE1

CREPS de Bourgogne-Franche-Comté



Site de Dijon

Du **11/09/2023 au 07/06/2024**
1 055 heures de formation : 630 heures
en présentiel et distanciel + 425 heures
en structure
> **6 615€ PSE 2 inclus**



Site de Besançon

Du **04/09/2023 au 04/06/2024**
1 010 heures de formation : 610 heures
en présentiel et distanciel + 400 heures
en structure
> **6 405€ PSE 2 inclus**

Pour qui ?

Pour tous, demandeurs d'emploi, étudiants
(Parcoursup), personnes en formation continue,
reconversion professionnelle, VAE possible

Aides possibles :

Conseil Régional BFC - Pôle emploi - CPF
(Compte Personnel de Formation) -
contrats d'apprentissage

**CAEP MNS : Certificat
d'Aptitude à l'Exercice de
la Profession de Maître
Nageur Sauveteur**



CREPS de Bourgogne-Franche Comté

Recyclage obligatoire tous les 5 ans qui permet la continuité de
l'exercice professionnel des MNS déjà titulaires
1 session par département chaque année
Lieu : site de Dijon
Dates : **du 20 au 22 mars 2024** (3 jours : 21 heures)
> **220€**

Ligue de natation de BFC : autres formations

DEJEPS : Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

L'éducateur sportif d'activités aquatiques et de la natation est
un professionnel qui encadre des activités d'enseignement,
de perfectionnement et de formation aux disciplines
aquatiques et de la natation telles que la natation de course,
la natation synchronisée, le plongeon ou le water-polo.

Du **11 septembre 2023 au 30 juin 2024** par
blocs d'une journée ou d'une semaine
> **6 000€ possibilité d'aides** : contrat
d'apprentissage, CPF, ou contrat professionnel

CS SSMA : Certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »

Module complémentaire : permet d'acquérir des
compétences qui font d'un titulaire d'un diplôme
STAPS ou d'un DE ou d'un DES JEPS un maître-
nageur sauveteur en le formant à la sécurité
aquatique

Du **1 novembre 2023 au 30 juin 2024**
> **1 000€ possibilité d'aides** : contrat
d'apprentissage, CPF ou contrat
professionnel

MSN : Moniteur Sportif de Natation

Enseigner la natation et encadrer les activités
aquatiques uniquement en club FFN

Du **11 septembre 2023 au 30 juin 2024**
> **8 000€ possibilité d'aides** : contrat
d'apprentissage, CPF ou contrat
professionnel

**Pour le BNSSA : possibilité de
passer le PSE 1 avec l'UPCA :**



2 formations d'une semaine proposées à la
Toussaint et en février 2024 à la Piscine Olympique
> 265 €



**Autres lieux pour
passer le PSE1**

<https://www.jeunes-bfc.fr/projet-initiatives-engagement/engagement/secourisme/#cotedor>